

25 octobre 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entreprises et régions européennes : les défis de la compétitivité

Alors que l'Union Européenne fête son cinquantenaire, EUROCHAMBRES, qui regroupe les CCI de 45 pays, soit 2000 Chambres régionales et locales représentant 19 millions d'entreprises, consacre son congrès annuel à la compétitivité des régions : « Entreprises et territoires, la croissance viendra du terrain ! ».

L'Atlas de la compétitivité européenne

- **Des disparités économiques et sociales importantes entre les régions européennes**

Afin de recenser les atouts des régions européennes et d'identifier les plus performantes, EUROCHAMBRES a réalisé une étude sur la compétitivité des 268 régions des 27 pays membres de l'UE1. Celle-ci révèle des disparités économiques et sociales très importantes : le PIB par habitant varie dans un rapport de 1 à 13 selon les régions, le taux d'emploi de 1 à 2, le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur de 1 à 6...

Globalement, les régions qui s'étendent du nord-ouest de l'Angleterre jusqu'à Milan affichent toujours la plus forte concentration de richesses.

- **De bonnes pratiques d'ores et déjà en cours**

Cet Atlas européen de la compétitivité régionale s'accompagne d'une série de « bonnes pratiques ». Les exemples présentés par les CCI européennes illustrent leur rôle dans le développement économique local et témoignent de la capacité des Chambres de commerce à mettre en œuvre des projets d'envergure en nouant des partenariats avec l'ensemble des parties prenantes locales, afin de favoriser le dynamisme économique.

Garantir la compétitivité des entreprises et des régions

En 2006, EUROCHAMBRES avait publié son Manifesto pour développer la compétitivité des entreprises autour de 4 priorités : « Créer, développer et transmettre », « Former les jeunes et les professionnels », « Internationaliser l'activité des PME », « Promouvoir l'innovation ». Aujourd'hui, l'objectif du 15^e congrès d'EUROCHAMBRES est de faire émerger les moteurs de la compétitivité des régions afin de favoriser des coopérations interrégionales pour que les disparités s'estompent, que les nouveaux pays membres de l'Union comblerent leur retard

¹ L'analyse d'EUROCHAMBRES s'appuie sur la base de données EUROSTAT (statistiques économiques recueillies auprès d'instituts nationaux). L'étude a été réalisée sous l'angle de 6 thématiques correspondant aux critères de la stratégie de Lisbonne : les performances économiques, l'emploi et le marché du travail, l'enseignement et la formation continue, la recherche-développement et l'innovation, les réseaux de télécommunication, les transports.

et que les régions les plus avancées gardent leur position de tête face à la concurrence mondiale.

Aussi, EUROCHAMBRES propose les recommandations suivantes :

- **Pour consolider la croissance européenne**, il est urgent de mettre en œuvre la directive services dans tous les états membres, d'élaborer une assiette commune pour l'impôt des sociétés et de mettre au point un système de TVA.
- **Pour améliorer le taux d'emploi**, il est nécessaire d'accroître la flexibilité dans les contrats de travail ainsi que la réduction des coûts non salariaux. Des actions spécifiques doivent être engagées pour améliorer l'intégration des jeunes, des femmes, des seniors et des travailleurs peu qualifiés dans le marché du travail.
- **Pour développer la formation**, les filières professionnelles doivent être mieux reconnues et l'enseignement supérieur doit prendre en compte plus largement la formation professionnelle. Pour obtenir une réelle mobilité des apprentis au niveau européen des mesures d'incitation financières doivent être proposées aux PME. La qualité des programmes d'enseignement supérieur doit être mesurée par les débouchés qu'ils offrent sur le marché du travail. « *Nous préconisons d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie* », souligne Pierre Simon, président d'EUROCHAMBRES.
- **Pour encourager l'innovation**, il faut multiplier le nombre de brevets déposés et augmenter les investissements en R&D. Il est donc proposé de simplifier la réglementation sur la propriété intellectuelle et de réduire le coût du dépôt des brevets. Les pôles de compétitivité ou clusters doivent également développer des stratégies actives de coopération transfrontalière.
- **Pour favoriser l'accès des entreprises aux réseaux de télécommunication**, l'homogénéité des réseaux doit être assurée sur l'ensemble des territoires européens ainsi que l'adoption de la ligne à « large bande » facilitant l'accès à l'internet haut débit.
- **Pour renforcer la qualité et la densité des infrastructures de transports**, indispensables au développement économique, les collectivités locales doivent se rapprocher des CCI, garantes des intérêts des entreprises. Il convient d'optimiser l'utilisation d'infrastructures déjà existantes à travers, entre autres, le transport multi-modal, combinant différents modes de transport.

« *Si les résultats de l'Atlas montrent que les objectifs de Lisbonne sont loin d'être atteints, les coopérations initiées entre CCI et acteurs locaux sont déjà un pas important dans la dynamique régionale européenne* », commente Pierre Simon. « *C'est pourquoi je souhaite que nous identifions et prenons comme repères pendant ces deux jours de Congrès les bonnes pratiques des régions les plus avancées pour les mettre au service de tous* », conclut-il.

Contacts presse :

EUROCHAMBRES : Guendalina Cominotti - (+32 (0)2 282 08 66 - : cominotti@eurochambres.eu

ACFCI : Bernard Giroux – (+33 1 40 69 38 40 - : b.giroux@acfc.cci.fr

CCIP : Isabelle de Battisti - (+33 1 55 65 70 65 - : idebattisti@ccip.fr